



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réf:

Mo:
br:***13102034***

Tribunal de Commerce

25 JUIN 2013

CHARGÉ

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0473.540.241

Dénomination

(en entier) : **NOTALINK SPRL**

Forme juridique : SPRL

Siège : 6040 Jumet, chaussée de Gilly, 65

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL -POUVOIRS

D'un acte reçu par le notaire Anne Sophie DEMOULIN à Les Bons Villers, le 27 mars 2013, l'assemblée générale à l'unanimité a décidé :

1 - après lecture du rapport de gérant requis, de modifier l'objet social et de modifier l'article 3 des statuts, comme suit

« La société a pour objet la gestion en tant que gérant ou administrateur d'une société professionnelle notariale, à l'exclusion de toute activité en dehors de la société professionnelle notariale dont elle est gérant ou administrateur.

Dans cette limite générale, elle a également pour objet :

I. La consultance juridique et la sous-traitance, de tous dossiers, quelle qu'en soit leur nature. Cette activité comprend notamment :

- * les démarches consistant à effectuer les différentes recherches administratives et autres préalables à la rédaction du projet d'acte, de convention ou de déclaration de succession;

- * la rédaction du projet d'acte, de convention ou de déclaration de succession;

- * la remise du projet d'acte, de convention ou de déclaration de succession.

II. A/ de dispenser des avis juridiques, financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres; de fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général; de fournir toutes prestations de service et exécuter tous mandats sous forme d'études, d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social;

B/ d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

III. La réalisation de tous travaux de bureau en général, l'organisation administrative, juridique, fiscale, informatique; la gestion des budgets publicitaires, des stocks, des créances, des commandes, du personnel dans le cadre de sa mission de gérant ou d'administrateur de la société professionnelle notariale

IV. 1. L'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la réparation, le lotissement, la négociation, la location, la réparation, la construction, la transformation, la décoration, l'aménagement, le parachèvement et l'entretien de tous biens immeubles et patrimoines immobiliers;

Elle peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, faire toutes opérations, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut, enfin, être liquidateur de la société professionnelle notariale. »

2- de conférer au gérant tous pouvoirs pour exécuter les résolutions prises sur l'objet qui précède.

Pour extrait conforme

Déposé en même temps : expédition de l'acte.

Signé : Anne Sophie DEMOULIN Notaire